

Règlement intérieur des ateliers pour enfants de la 30ème édition du SIEL

«Réservé aux groupes scolaires et associatifs»

Le Salon International de L'édition et du Livre est heureux d'accueillir les enfants et leurs parents/encadrants du 17 au 27 avril 2025, de 10h à 19h.

Veillez noter que les plages horaires de 10h à 15h30 sont réservées aux groupes scolaires et associatifs. L'accès au grand public est ouvert à partir de 16h et jusqu'à 19h, sous réserve de disponibilité de places.

**Le SIEL vous remercie pour votre participation et votre collaboration,
et vous souhaite une expérience agréable et enrichissante !**

Organisation des Ateliers du SIEL 2025

Les ateliers du SIEL sont répartis sur 6 espaces distincts, chacun dédié à un thème spécifique :

- **Espace 1** : L'Agora de l'expression
- **Espace 2** : La galerie des merveilles
- **Espace 3** : Le laboratoire des créations
 - ◊ **Sous espace** : Humanité
 - ◊ **Sous espace** : Unité
 - ◊ **Sous espace** : Créativité
 - ◊ **Sous espace** : Harmonie
- **Espace 4** : Moi, citoyen du monde
- **Espace 5** : Les couleurs du monde
- **Espace 6** : Diver'cité

Pour plus d'informations, veuillez consulter le « Programme Animations Enfant » afin de découvrir les ateliers disponibles dans chaque espace.

Modalités de Participation

1.Inscription préalable obligatoire :

Seuls les groupes scolaires et associatifs ayant préalablement inscrit leurs élèves/enfants via le formulaire en ligne seront admis.

2. Respect des critères d'inscription :

- Les inscriptions doivent tenir compte des tranches d'âge correspondant aux activités.
- La répartition horaire et la capacité d'accueil de chaque espace doivent être respectées.

3. Encadrement obligatoire :

- Chaque groupe de 10 enfants/élèves doit être accompagné d'un éducateur, en plus du responsable du groupe.
- Les parents et encadrants sont priés de rester sur place pendant toute la durée des ateliers.

4. Identification des participants :

- Chaque enfant/élève doit être muni d'un document indiquant le nom de l'école/association, ainsi que le nom et le numéro de téléphone du responsable du groupe.

5. Responsabilités sur place :

- Le responsable du groupe et les accompagnateurs sont priés de surveiller leurs enfants, sans interférer avec le rôle des animateurs.
- Les consignes sanitaires et celles relatives au bon déroulement des ateliers doivent être strictement respectées.

Instructions Générales

Arrivée et gestion des horaires :

- Les groupes inscrits sont priés de se présenter à l'Espace Animation Enfant 15 minutes avant le début de l'atelier.
- Sur place, les consignes du personnel doivent être suivies.
- Le respect de la durée de l'atelier est essentiel pour permettre une organisation fluide et donner accès aux ateliers à d'autres groupes.

Capacité d'accueil et gestion des sous-groupes :

- Les équipes des espaces sont habilitées à organiser les participants en sous-groupes selon les catégories d'âge et les places disponibles.

Respect des engagements :

- En cas d'annulation, l'école/association est prié d'informer le responsable de l'espace concerné au moins 24 heures avant la date prévue.

Conduite souhaitée :

- La courtoisie et le respect envers les organisateurs, les animateurs et les autres visiteurs sont impératifs.
- Le responsable du groupe est seul garant des comportements et incidents éventuels causés par ses élèves.

Contrôle des effectifs :

- Un comptage des élèves/enfants à l'arrivée et au départ est obligatoire.
- En respectant ces règles, nous assurerons ensemble une expérience enrichissante et agréable pour tous les participants au SIEL 2025.

IMPORTANT

- La nourriture et les boissons sont interdites dans l'Espace Animation Enfant.
- Prière de respecter le droit à l'image en ne prenant en photo ou en vidéo que les enfants de votre école / association.
- Le SIEL n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés.